PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 6 mars 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 40, rue du Jardin, lot 4 248 695.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation d'agrandir un bâtiment principal pour qu'il possède une marge de recul avant de 5,8 m, alors que selon la grille des spécificités nº 99F5485-G-7, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage nº 90-256* de la Municipalité, et que selon l'article 6.5.2 du même règlement, la marge de recul avant minimale à respecter est de 6m. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 mars 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 février 2023.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier